



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20211216-2021_12_PV09-DE

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 09/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON (*jusqu'à la délibération n°2021.12.329*), Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON (*jusqu'à la délibération n°2021.12.318*), Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET (*jusqu'à la délibération n°2021.12.318*), Mireille CONTE-JAUBERT, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Fabienne KRIER (*jusqu'à la délibération n°2021.12.330*), Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Berty MARIE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Rachel VAUNA, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 11

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE (*jusqu'à la délibération n°2021.12.284*), Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 22

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Patrick MERCIER pouvoir à Marianne CHOLLET, Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à Thierry MARTY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Pierre ARNAUD pouvoir à David REDON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Didier CAZENAVE pouvoir à Jean-Luc LAMAISON, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Joachim BOISARD, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Jérôme COSNARD pouvoir à Alain JAMBON, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Gérard MOULINIER pouvoir à David REDON, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Fabienne FONTENEAU
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de conseillers absents : 11

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 22

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

2021-12-283 : Communication des délibérations du Bureau communautaire et des actes juridiques pris depuis la séance du 10 novembre 2021

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observation, prend acte de ces décisions et actes juridiques étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

2021-12-284 : Création d'un syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne - Saint Emilion

A la majorité, **65 voix pour et 3 contre** (*Julie DUMONT, Laurent KERMABON, Agnès SEJOURNET*),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de la création du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne – Saint-Émilion,
- d'approuver le projet de statuts du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne - Saint-Émilion annexé à la présente délibération,
- de demander à la Préfète de la Gironde de créer ce syndicat mixte fermé,
- d'approuver l'adhésion de La Cali au syndicat mixte fermé,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de cette délibération à l'exception des demandes d'autorisations administratives ou de travaux (hors maintenance courante ou de sécurité) visant à modifier de manière substantielle les infrastructures aéroportuaires existantes (modification du gabarit de la piste, changement du classement de l'aérodrome.....)

2021-12-285 : Approbation du principe de conclusion d'une convention de mutualisation et de financement d'un poste préfigurateur directeur avec la Communauté de communes du Grand Saint Emilionnais

A la majorité, **65 voix pour et 3 contre** (*Julie DUMONT, Laurent KERMABON, Agnès SEJOURNET*),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de conclusion d'une convention de mutualisation et de financement d'un poste de préfigurateur directeur avec la communauté de communes du Grand Saint-Émilionnais,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de cette délibération.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME

Rapporteur : Madame Fabienne Fonteneau en l'absence de Monsieur Jacques LEGRAND

2021-12-286 : Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

A l'**unanimité** (**68** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de valider les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) encadrant le dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme annexées à la délibération.

2021-12-287 : Vayres : délégation du droit de préemption urbain à l'EPF

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le



ID : 033-200070092-20211216-2021_12_PV09-DE

A l'**unanimité** (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer le droit de préemption urbain à la commune de Vayres pour les seules parcelles AL 4, 156, 158, ayant fait l'objet de DIA.
 - de déléguer le droit de préemption urbain à L'EPF sur la commune de Vayres pour préempter les biens sis sur les parcelles cadastrées AL 4,156,158.
- Cf. plan joint à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou engager toute procédure administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.

Cette délégation du droit de préemption prendra effet à compter de la publication de la présente délibération.

2021-12-288 : Vayres : délégation du droit de préemption urbain à l'EPF (parcelle AH 428)

A l'**unanimité** (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de se prononcer sur l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour de cette séance au motif de l'urgence,
- de retirer le droit de préemption urbain à la commune de Vayres pour la seule parcelle AH 428, ayant fait l'objet de DIA.
- de déléguer le droit de préemption urbain à L'EPF sur la commune de Vayres pour préempter les biens sis sur les parcelles cadastrées AH 428 dont le plan est annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou engager toute procédure administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.

Cette délégation du droit de préemption prendra effet à compter de la publication de la présente délibération.

2021-12-289 : Vayres : délégation du droit de préemption urbain à Gironde habitat (AE 312)

A l'**unanimité** (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de retirer le droit de préemption urbain à la commune de Vayres pour la seule parcelle AE 312, ayant fait l'objet d'une DIA.
- de déléguer le droit de préemption urbain à Gironde Habitat sur la commune de Vayres pour préempter le bien sis sur la parcelle cadastrée AE 312
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou engager toute procédure administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.

Cette délégation du droit de préemption prendra effet à compter de la publication de la présente délibération.

2021-12-290 : Coutras : délégation du droit de préemption urbain à EPF

A l'**unanimité** (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de modifier la délégation du droit de préemption urbain au profit de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine comme suit :
 - délégation du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé au profit de l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine sur le périmètre d'intervention situé en zone UA du Plan local d'urbanisme de la ville de Coutras tel que délimité sur les cartes annexées à la présente délibération
 - délégation du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé au profit de la ville de Coutras sur le reste de la zone UA de son Plan local d'urbanisme
 - délégation du droit de préemption urbain au profit de la ville de Coutras sur les zones UB, UC, UD, UX, UY, UE, 1AU et 2AU et leurs sous-secteurs de son Plan Local d'Urbanisme
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou engager toute procédure administrative nécessaire à l'application de la présente délibération.

Cette délégation du droit de préemption prendra effet à compter de la publication de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le
ID : 033-200070092-20211216-2021_12_PV09-DE

2021-12-291 : Guîtres : exposé-débat sur le PADD du projet de révision du PLU

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire prend acte de ce document et du débat.

2021-12-292 : Espiet : exposé-débat sur le PADD du projet de révision du PLU

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire prend acte de ce document et du débat.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

2021-12-293 : Avis sur les ouvertures dominicales des commerces de la ville de Coutras

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces de la ville de Coutras sur l'année 2022

2021-12-294 : Avis sur les ouvertures dominicales des commerces de la ville de Libourne

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces de la ville de Libourne sur l'année 2022

2021-12-295 : Avis sur les ouvertures dominicales des commerces de la ville de Saint Seurin sur l'Isle

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de donner un avis favorable aux ouvertures dominicales des commerces de la ville de Saint Seurin sur l'Isle sur l'année 2022

2021-12-296 : Acquisition d'un ensemble immobilier à destination commerciale aux Eglisottes-et-Chalaires

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition du bien immobilier présenté,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération


2021-12-297 : ZAE Camparian : acquisitions foncières

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modalités d'acquisitions ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

2021-12-298 : Attribution d'une subvention pour soutenir les investissements immobiliers économiques à Vayres

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 033-200070092-20211216-2021_12_PV09-DE

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 200 000 € à la société FRONERI VAYRES SAS pour soutenir ses investissements immobiliers économiques ;
- signer la convention de partenariat avec la société FRONERI VAYRES SAS.

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Hervé ALLOY

2021-12-299 : Budget principal : décision modificative n°2 - année 2021

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°2 au budget principal comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES				
Chap	libellé	BP 2021	DM 2	BP TOTAL 2021
.011	Charges à caractère général	7 068 093.00 €		7 068 093.00 €
.012	Charges de personnel	15 973 628.00 €		15 973 628.00 €
.014	Atténuation de produits	11 964 030.00 €	187 000.00 €	12 151 030.00 €
65	Autres charges de gestion courante	21 491 595.01 €	300 000.00 €	21 791 595.01 €
66	Charges financières	245 326.00 €		245 326.00 €
67	Charges exceptionnelles	559 326.51 €		559 326.51 €
.022	Dépenses imprévues	471 777.00 €	-335 542.00 €	136 235.00 €
.023	Virement à la section d'investissement	2 060 372.00 €		2 060 372.00 €
.042	Amortissement	2 152 900.00 €		2 152 900.00 €
		61 987 047.52 €	151 458.00 €	62 138 505.52 €

LES RECETTES				
Chap	libellé	BP 2021	DM 2	BP TOTAL 2021
.013	Atténuation de dépenses	40 000.00 €		40 000.00 €
70	Produits des services	1 950 102.00 €	97 748.00 €	2 047 850.00 €
73	Produits issus de la fiscalité	41 584 290.01 €	53 710.00 €	41 638 000.01 €
74	Subventions d'exploitation	14 144 826.00 €		14 144 826.00 €
75	Autres produits de gestion courante	221 000.00 €		221 000.00 €
77	Produits exceptionnels	15 993.00 €		15 993.00 €
.042	Opération d'ordre transfert entre sections	71 000.00 €		71 000.00 €
.002	Excédent reporté	3 959 836.51 €		3 959 836.51 €
		61 987 047.52 €	151 458.00 €	62 138 505.52 €

2021-12-300 : Budget annexe centre aquatique - décision modificative n°4 - année 2021

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°4 au budget annexe centre aquatique comme suit :

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021 + DM	DM 4	BP TOTAL 2021
.011	Charges à caractère général	1 023 739,00 €	-200 000,00 €	823 739,00 €
.012	Charges de personnel	1 198 544,00 €	50 000,00 €	1 248 544,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 050,00 €		5 050,00 €
66	Charges financières	270 070,00 €	-50 000,00 €	220 070,00 €
67	Charges exceptionnelles	300 000,00 €		300 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	11 277,00 €		11 277,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	250 000,00 €		250 000,00 €
.042	Amortissement	19 500,00 €		19 500,00 €
		3 078 180,00 €	-200 000,00 €	2 878 180,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021+ DM	DM 4	BP TOTAL 2021
70	Produits des services	1 379 033,89 €	-500 000,00 €	879 033,89 €
74	Subventions d'exploitation	1 550 000,00 €	300 000,00 €	1 850 000,00 €
.002	Excédent reporté	149 146,11 €		149 146,11 €
		3 078 180,00 €	-200 000,00 €	2 878 180,00 €

2021-12-301 : Budget annexe assainissement collectif Libourne - décision modificative n°3 - année 2021

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire :


- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°3 au budget annexe assainissement collectif Libourne comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LIBOURNE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021 + DM1 et 2	DM 3	BP VOTE 2021
20	Immobilisations incorporelles	23 000,00 €	10 000,00 €	33 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	758 930,00 €	0,00 €	758 930,00 €
23	Immobilisations en cours	9 990 272,00 €	-10 000,00 €	9 980 272,00 €
16	Emprunts	866 264,26 €	0,00 €	866 264,26 €
4581	Opérations pour compte de tiers	499 700,00 €	0,00 €	499 700,00 €
.040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 000,00 €	0,00 €	113 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	4 018 700,00 €	0,00 €	4 018 700,00 €
	Reports	78 875,74 €	0,00 €	78 875,74 €
		16 348 742,00 €	0,00 €	16 348 742,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021 + DM1 et 2	DM 3	BP VOTE 2021
10	Dotations et réserves	1 884 000,23 €	0,00 €	1 884 000,23 €
13	Subventions	1 797 679,00 €	0,00 €	1 797 679,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	6 104 430,10 €	0,00 €	6 104 430,10 €
4582	Opérations pour compte de tiers	499 700,00 €	0,00 €	499 700,00 €
.021	Virement de la section d'investissement	702 735,46 €	0,00 €	702 735,46 €
.040	Amortissement	761 200,00 €	0,00 €	761 200,00 €
.041	Opérations patrimoniales	4 018 700,00 €	0,00 €	4 018 700,00 €
.001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	38 014,21 €	0,00 €	38 014,21 €
	Reports	542 283,00 €	0,00 €	542 283,00 €
		16 348 742,00 €	0,00 €	16 348 742,00 €

2021-12-302 : Budget annexe centre aquatique - actualisation des aut crédits de paiement (AP/CP) - année 2021

Envoyé en préfecture le 22/12/2021 -
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 033-200070092-20211216-2021_12_PV09-DE

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de procéder à un ajustement de l'autorisation de programme et de crédits de paiement :

Autorisation de programme Centre aquatique

Imputations budgétaires	Montant de l'AP	Montant des CP						
		2016 (sur BPI Cali)	2017 (sur BP Cali)	2018	2019	2020	2021	2022
Chapitre 23 et 21 - 15CN007	39 430 241 €	395 929 €	2 466 604 €	4 542 860 €	13 413 801 €	11 048 654 €	7 562 393 €	0 €
Actualisation décembre 2021	+ 600 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	+ 600 000 €
	40 030 241 €	395 929 €	2 466 604 €	4 542 860 €	13 413 801 €	11 048 654 €	7 562 393 €	600 000 €

2021-12-303 : Budget principal : versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe centre aquatique - année 2021

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à adopter cette procédure et verser la subvention d'équilibre correspondante.

Imputations budgétaires :

Fonctionnement

Budget principal La Cali - dépense : chapitre 65 – article 657363

Budget annexe « centre aquatique » - recette : chapitre 74 – article 74751

2021-12-304 : Budget principal : versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe transport - année 2021

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à adopter cette procédure.

Imputation budgétaire

Budget principal La Cali - dépense : chapitre 65 – article 657364

Budget annexe « Transport » - recette : chapitre 74 – article 7478

2021-12-305 : Budget principal : versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe pépinière d'entreprises - année 2021

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à adopter cette procédure.

Imputation budgétaire

Budget principal La Cali - dépense : chapitre 65 – article 6521

Budget annexe « Pépinière d'entreprises » - recette : chapitre 75 – article 7552

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à adopter cette procédure.

Imputation budgétaire

Budget principal La Cali - dépense : chapitre 65 – article 657364

Budget annexe « Port de Libourne Saint Emilion » - recette : chapitre 74 – article 74

2021-12-307 : Budget principal : dispositions relatives aux opérations en dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),


Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget principal de La Cali, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021, énumérés dans le tableau ci-dessous :

Budget Principal : Crédits de paiement provisoires sur enveloppe annuelle (opérations hors ACP)				
	Code opération	Imputation (chapitre-article-fonction-service Gestionnaire)	Désignation de l'opération	Crédits de paiement provisoires par opération dans la limite du vote du budget 2022
Service Economie	18CN005	204-20422-00-DGA3	Sorties aux entreprises	100 000
	21CN002	21-2115-00-COMM	Commerces Ruraux	100 000
	18CN007	21-2151-00-ZAE	Travaux divers ZAE	37 500
Service Informatique	18CN029	20-2051-020-INFO0	Evolution logiciel Petite enfance	20 000
	18CN029	21-2183-020-INFO0	Enveloppe matériel informatique	20 000
	18CN035	21-2183-020-TEL0	Enveloppe matériel téléphonique	10 000
	18CN029	21-2183-020-SCSI	Lecteur de bande LTO pour sauvegardes	15 000
Service IAGV	18CN003	21-2158-524-IBAT	Aire d'accueil des gens du voyage Coutras (remises aux normes)	42 000
	18CN015	23-2312-524-IBAT	Aire de Grand passage (travaux avant ouverture)	42 000
Service Finances		041-2313-01-DFIN0	avances marchés publics	50 000
	20CN002	21-2151-831-GEMAPI	Travaux Basson (en attente création nouveau budget annexe)	400 000
	18CN044	21-2135-020-IBAT	Bâtiments administratifs travaux annuels mise à niveau	215 000
	20CN005	21-2138-020-IBAT	Centre technique communautaire (suite vente du Maine Formier)	150 000
	21CN008	21-2135-412-IBAT	Terrains synthétiques	40 000
	22CN008	21-21-82-413-SPORTS	Bateau (club aviron)	40 000
	18CN028	21-2182-020-IVEH	Flotte automobile	30 000
	18CN009	21-2135-421-IBAT	ALSH Vayres(sanitaires)	30 000
	20CN002	20-2031-831-GEMAPI	Solde étude Gempri (en attente création nouveau budget annexe)	25 000
	18CN030	21-2158-020-ENT0	Equipement restauration Entretien	15 000
	18CN031	21-21735-84-IBAT	Structures petite enfance - travaux annuels de mise à niveau	10 000
	18CN032	21-21735-421-IBAT	Structures enfance - travaux annuels de mise à niveau	10 000
	18CN033	21-21735-422-IBAT	Structures jeunesse - travaux annuels de mise à niveau	10 000
	18CN041	20-2031-84-IBAT	Délocalisation Crèche Libourne	20 000
	18CN042	21-2135-020-IBAT	Divers bâtiments travaux annuels mise en conformité sécurisé	10 000
	18CN043	21-2135-020-IBAT	Divers bâtiments travaux annuels mise à niveau couverture	10 000
	18CN045	21-2188-020-ITEC	Matériel interventions techniques	5 000
	18CN046	21-2188-020-IFEST	Matériel Festivités	10 000
	18CN049	20-2051-020-SCSTIN	SIG : évolution et transfert de compétences	8 000
	18CN027	21-2184-020-SCSTDG	Mobilier	5 000
	TOTAL			

- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

2021-12-308 : Budget annexe centre aquatique : dispositions relatives aux opérations en dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 033-200070092-20211216-2021_12_PV09-DE

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget annexe Centre Aquatique, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021, énumérés dans le tableau ci-dessous :

Budget Annexe CA : Crédits de paiement provisoires sur enveloppe annuelle (opérations hors APCP)			
Code opération	Imputation (chapitre-article-fonction-service Gestionnaire)	Détail de l'opération	Crédits de paiement provisoires par opération dans l'attente du vote du budget 2022
	21-2135-413-SPORT1	Aménagement salle + splash pad	43 600
	21-2184-413-SPORT1	Mobilier	14 000
	21-2188-413-SPORT1	Equipements divers	17 600
	21-2183-413-TELO	Equipement téléphonie	1 800
	21-2183-413-INFO0	Equipement informatique	16 800
TOTAL			93 800

- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

2021-12-309 : Budget annexe eau potable Libourne : dispositions relatives aux opérations en dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget annexe eau Libourne de La Cali, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021, énumérés dans le tableau ci-dessous :

Budget Annexe Eau Libourne : Crédits de paiement provisoires sur enveloppe annuelle (opérations hors APCP)			
Code opération	Imputation (chapitre-article-fonction-service Gestionnaire)	Détail de l'opération	Crédits de paiement provisoires par opération dans l'attente du vote du budget 2022
20EL05 - FORAGE DAGUEYS	23-2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	Marché travaux équipement et raccordement du forage Dagueys	376 000
20EL03 - EXTENSION ET RENFORCEMENT DU RESEAU	23-2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	Travaux eau potable	30 000
20EL06 - LOTISSEMENT LES NARCISSES	23-2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	Marché travaux Lotissement Narcisses	44 000
TOTAL			450 000

- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

2021-12-310 : Budget annexe assainissement collectif Libourne : dispositions relatives aux opérations en dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget annexe assainissement collectif de Libourne de La Cali, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021, énumérés dans le tableau ci-dessous :

Budget Annexe Assainissement Libourne : Crédits de paiement provisoires sur enveloppe annuelle (opérations hors APCR)			
Code opération	Imputation (chapitre-article-service Gestionnaire)		du vote du budget 2022
20AL04APCP - STATION D EPURATION DE CONDAT	20-2031 - Frais d'études	Indemnité des candidats non retenus	100 000
20AL05 - DIVERS RESEAUX	23-2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	Travaux divers assainissement	30 000
20AL06 - PASSAGE CAMERAS	23-2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	Passage caméras nécessaires aux travaux divers	8 000
20AL05 - EXTENSION RESEAU	23-2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	Travaux d'extension Allée des Touterelles	30 000
	041-2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	avances marchés publics	500 000
TOTAL			668 000

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
 Reçu en préfecture le 22/12/2021
 Affiché le
 ID : 033-200070092-20211216-2021_12_PV09-DE

- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

2021-12-311 : Budget annexe assainissement collectif Les Billaux - Lalande de Pomerol : dispositions relatives aux opérations en dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget annexe assainissement collectif des Billaux et Lalande de Pomerol de La Cali, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021, énumérés dans le tableau ci-dessous :

Budget Annexe Assainissement Les Billaux Lalande : Crédits de paiement provisoires sur enveloppe annuelle (opérations hors APCR)			
Code opération	Imputation (chapitre-article-fonction-service Gestionnaire)	Détail de l'opération	Crédits de paiement provisoires par opération dans l'attente du vote du budget 2022
20AB01 - LES GAUTHIERS	23-2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	Marché travaux PR Gauthiers	57 000
TOTAL			57 000

- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

2021-12-312 : Budget annexe port de Libourne - Saint Emilion : dispositions relatives aux opérations en dépense d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),


Le Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à ouvrir, pour le budget annexe Port de Libourne Saint Emilion des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021, énumérés dans le tableau ci-dessous :

Budget Annexe Port de Libourne Saint Emilion : Crédits de paiement provisoires sur enveloppe annuelle (opérations hors APCR)			
Code opération	Imputation (chapitre-article-fonction-service Gestionnaire)	Détail de l'opération	Crédits de paiement provisoires par opération dans l'attente du vote du budget 2022
	20-2031-PORT	étude sur les berges	40 000
TOTAL			40 000

- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

2021-12-313 : Avance sur la subvention annuelle 2022 au Centre intercommunal de la Vallée de la Sèvre (CIAS)

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 033-200070092-20211216-2021_12_PV09-DE

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à verser, dans l'attente du vote de la subvention totale 2022, une avance sur subvention au CIAS d'un montant de 270 000 €.

2021-12-314 : Création du budget annexe GEMAPI - gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à compter du 1er janvier 2022

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la création du budget annexe dit «GEMAPI», sans autonomie financière et rattaché au budget général de la Communauté d'agglomération du Libournais à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- de dire que le budget annexe ne sera pas assujéti à la TVA ;
- d'appliquer à ce budget annexe l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à la création de ce budget annexe.

2021-12-315 : Présentation du rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à prendre acte de la présentation de ce rapport quinquennal d'évolution des montants des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI, joint à l'ordre du jour de la présente séance et tel qu'annexé ;
- à transmettre ce rapport quinquennal aux communes membres.

2021-12-316 : Signature d'une convention de reversement de la taxe de séjour des plaisanciers entre le port de Libourne - Saint Emilion et La Cali

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de reversement de la taxe de séjour entre le port de Libourne - Saint-Emilion et La Cali.

2021-12-317 : Création du tarif d'adhésion annuelle aux espaces jeunes du territoire à compter du 1er janvier 2022

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à valider à compter du 1^{er} janvier 2022 le tarif d'adhésion annuelle aux espaces jeunes installés sur le territoire de la Cali à hauteur de 1 €.

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

2021-12-318 : Convention opérationnelle d'action foncière dans le cadre de l'OPAH-RU/ORI entre la commune de Coutras, La Cali et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA)

A l'unanimité (68 conseillers présents ou ayant donné pouvoir), ce droit de préemption sera délégué à

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention opérationnelle d'action entre La Cali, la commune de Coutras et l'EPFNA, ainsi que tout avenant éventuel.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

ID : 033-200070092-20211216-2021_12_PV09-DE

2021-12-319 : Convention financière 2022 entre la Maison de la Promotion Sociale (MSP) Formation et La Cali dans le cadre du dispositif Habitat Durable

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer à la Maison de la Promotion Sociale une subvention de 65 000 € pour l'année 2022,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat correspondante,

2021-12-320 : Habitat Jeunes en Pays Libournais (HAJPL) : cotisation 2021

A l'unanimité (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir – non participation de Michel VACHER),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une cotisation de 43 583,57 € à l'HAJPL au titre de l'année 2021,
- signer la convention afférente annexée à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 011 - compte 6281 - service gestionnaire et destinataire LOHA0 - fonction 70

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur Laurent DE LAUNAY

2021-12-321 : Établissements d'Accueil Jeunes Enfants (EAJE) associatifs : avenant n°5 aux conventions de subventionnement et d'objectifs

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer les avenants aux conventions de subventionnement et d'objectifs, dont les projets sont annexés à la présente délibération, respectivement avec les Associations Mini Pouss, Eveil de l'Enfant, Age Tendre, La Souris Verte, Trotline.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

2021-12-322 : Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

École de musique intercommunale

- la suppression d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 4 heures et la création d'un emploi permanent d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 3 heures 30,
- la suppression d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 11 heures et la création d'un emploi permanent d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 13 heures 15,
- la suppression d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 10 heures et la création d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 13 heures,
- la suppression d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 5 heures et la création d'un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 1 heure 15.

Direction des Services d'Information

- la suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet et la suppression d'un emploi permanent de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 1^{er} janvier 2022.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le 1^{er} janvier 2022.

ID : 033-200070092-20211216-2021_12_PV09-DE

Habitat

- la suppression d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet et la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet avec effet au 1^{er} décembre 2021.

AGRICULTURE, MARAICHAGE, PROMOTION DES CIRCUITS COURTS ET GOUVERNANCE ALIMENTAIRE LOCALE

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc LAMAISON

2021-12-323 : Soutien aux investissements : Earl Bérénice Walton

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 19 030 € à la EARL Bérénice Walton pour soutenir ses investissements immobiliers économiques ;
- signer la convention de partenariat.

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY en l'absence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

2021-12-324 : Participation financière pour l'accueil de personne condamnée à un travail d'intérêt général (TIG) : programmation 2021

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- valider la programmation pour la participation financière pour l'accueil de personne condamnée à un TIG

2021-12-325 : Convention territoriale globale (ctg) de services aux familles : signature de l'avenant 2021 à la convention 2017-2020 entre la cali, la caisse d'allocations familiales de la gironde et la mutualité sociale agricole de la gironde

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer l'avenant 2021 à la Convention Territoriale Globale, ainsi que tous documents afférents,
- signer les Conventions d'objectifs et de financements avec la CAF au titre de l'année 2021.

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

2021-12-326 : Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour l'autorisation de prélèvement d'eau du nouveau forage des Dagueys à Libourne

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- conduire à son terme la procédure instaurant les périmètres de protections du captage jusqu'à l'information des propriétaires concernés par les éventuelles servitudes et la mises à jours des documents d'urbanisme existants,
- réaliser les travaux nécessaires à la protection du captage, de mener à bien les études indispensables à l'aboutissement de la procédure,
- acquérir en pleine propriété (si nécessaire) par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate, instaurer, si nécessaire, les servitudes d'accès aux ouvrages,

- inscrire à son budget les crédits nécessaires à la réalisation du p
- d'entretien, d'exploitation et de surveillance des installations, ainsi que
- travaux, aux grosses réparations et autres dépenses extraordinaires,
- signer tous les documents relatifs à cette démarche d'autorisation,
- confier à la société ANTEA® GROUP l'établissement des études préliminaires et du dossier d'autorisation, ainsi que la fourniture éventuelle de complément d'information nécessaire à la déclaration d'utilité publique

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
 Reçu en préfecture le 22/12/2021
 Affiché le
 ID : 033-200070092-20211216-2021_12_PV09-DE

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

2021-12-327 : Motion en faveur du financements européens renforcés pour la mise en oeuvre du Plan Libournais d'Insertion par l'emploi sur la période 2022-2027

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire approuve la motion qui sera envoyée par le Président à la Préfète de Région.

MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON, en l'absence de Monsieur Alain JAMBON

2021-12-328 : Constitution d'un groupement de commandes portant sur l'achat de capteurs CO2

A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le principe de la constitution d'un groupement de commandes portant sur la fourniture et la pose d'indicateurs de CO²,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Cali comme coordonnateur et habilitant le président à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention constitutive et ses éventuels avenants et à prendre toute décision concernant son exécution.

SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean Louis ARCARAZ

2021-12-329 : Subventions aux clubs sportifs et compétitions sportives d'intérêt communautaire


A l'unanimité (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessous,
- signer les conventions afférentes, ainsi que tout avenant nécessaire.

STRUCTURE	COMPÉTITION	MONTANT
US COUTRAS RINK HOCKEY	Participation au Championnat de France Elite et à la Coupe d'Europe filles et garçons	10 500 €
CANOË KAYAK SPORT LIBOURNE	Organisation du championnat de France de fond à Libourne (avril 2022) et appui à la préparation de Marie Huguet, membre de l'équipe de France	2 000 €
CLUB NAUTIQUE DE LIBOURNE SECTION AVIRON	Appui au développement des compétitions d'envergure nationale et européenne au Pôle international des Dagueys	2 500 €

2021-12-330 : Création et modification des tarifs de la Calinésie à conditions générales de vente

Envoyé en préfecture le 22/12/2021 et
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 033-200070092-20211216-2021_12_PV09-DE

A la majorité 58 voix pour et 2 abstentions (Hélène ESTRADE, Marie-C

Le Conseil Communautaire :

- 1-/ d'adopter la nouvelle grille des tarifs annexée pour une application au 1^{er} janvier 2022,
- 2-/ d'accorder des entrées gratuites dans le cadre de manifestations ayant pour but de promouvoir l'image de la Calinésie et de la Cali,
- 3-/ d'autoriser le remboursement des abonnements achetés durant la crise sanitaire au regard de l'impossibilité pour certains utilisateurs de fréquenter La Calinésie suite à l'entrée en vigueur du décret n° 2021-699 en date du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales et nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- 4-/ d'instaurer :
 - la gratuité pour l'école municipale des sports de Libourne pendant les petites vacances ainsi qu'un tarif unique dans le cadre de l'apprentissage de la natation,
 - dans le but de promouvoir l'image de La Calinésie, l'application de tarifs particuliers suivants :
 - Une invitation pour 1 heure de bien-être pour le parrainage d'une personne ayant acheté un abonnement à une activité ;
 - des tarifs à moins 50% pour toute entrée à l'espace « bien-être » effectuée à partir de 19h30 ;
 - une entrée au Parc Aquatique au tarif exceptionnel de 10 € par Adulte et par Enfant résidents sur le territoire de La Cali et 12.50 € pour les non-résidents. Ce tarif ne sera applicable que pendant 8 jours durant l'été, ces journées seront définies ultérieurement (4 en juillet et 4 en août) ;
 - des tarifs attractifs pour des événements particuliers, c'est à dire une entrée adulte gratuite pour une entrée adulte achetée. La liste des événements particuliers est énumérée dans les conditions générales de vente.
- 5-/ d'adopter les nouvelles conditions générales de ventes annexées,
- 6-/ d'abroger, à compter du 1^{er} janvier 2022, les délibérations n° 2021-03-026 en date du 4 mars 2021, n° 2021-05-076 en date du 4 mai 2021 et n° 2021-06-183 en date du 30 juin 2021,
- 7-/ d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à mettre en application les mesures ci-dessus énumérées.

2021-12-331 : Acquisition des parcelles OE 893 et 987 situées Chemin de Beaubuisson à Arveyres

A l'unanimité (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique du terrain de football situé Chemin de Beaubuisson à Arveyres sur les parcelles OE 893 et 987 d'une superficie de 8 340 m² en vue de la réalisation d'un terrain synthétique,
- que les frais d'actes relatifs à cette opération sont à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

2021-12-332 : Acquisition de la parcelle AE 0479 située Chemin de Charlemagne à Guîtres

A l'unanimité (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire :

- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique du terrain de football situé Chemin de Charlemagne à Guîtres sur la parcelle AE 0479 d'une superficie de 5 330 m² en vue de la réalisation d'un terrain synthétique,
- que les frais d'actes relatifs à cette opération sont à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

SUIVI DES CONTRATS DE CONCESSIONS

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

2021-12-333 : Avenant n°5 au contrat de concession pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de La Cali

A l'unanimité (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

public pour l'exploitation du réseau
ID : 033-200070092-20211216-2021_12_PV09-DE

Le Conseil communautaire décide :

- de valider le projet d'avenant n°5 au contrat de délégation de service public de transport public de voyageurs,
- de dire que les sommes seront intégrées au budget 2022,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

GEMAPI

Rapporteur : Monsieur Jean Claude ABANADES

2021-12-334 : Extension du périmètre du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers - SMER E2M

A l'unanimité (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à solliciter le Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers (SMER E2M) pour étendre son périmètre,
- à signer les pièces concernant les présentes décisions.

2021-12-335 : Désignation des délégués au Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye, du Galostre et du Lary

A l'unanimité (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de désigner les délégués suivants :

Titulaires :	Suppléants :
Bruno Lavidalie (Lagorce)	Christian Raymond (Bayas)
Jean-Philippe Duban (Guîtres)	Bruno Lacaze (Bonzac)
Amélie Martinez (Saint-Martin de Laye)	Frédéric Balaesque (Lagorce)
François Bierre (Saint-Martin du Bois)	Jean-François Blanchet (Maransin)
Joël Verdier (Savignac de l'Isle)	Charlotte Robert (Saint-Ciers d'Abzac)
Dominique Bernescut (Tizac de Lapouyade)	Sébastien Gaury (Guîtres)

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 20h30

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Liboume

22 décembre 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.